UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN
FACULTÉ DES HUMANITES, LETTRES ET SOCIETES

REGIME D'EXAMENS AMENAGES
pour les ETUDIANTS INTERNATIONAUX EN ECHANGE
année universitaire 2024-2025

Les étudiants internationaux en échange, accueillis dans des cours de licence et de master pour valider des crédits ne sont pas soumis au régime commun des examens. Les étudiants ne suivent que les CM.

L'évaluation de l'enseignement (pour délivrance des ECTS) se fait au choix de l'enseignant en charge du cours, sous forme de :

Pour la première session :

- **TERMINAL ORAL** (Les étudiants sont autorisés à utiliser un dictionnaire français)

ou

- **DOSSIER**

Pour la seconde chance : (pour l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne ou étudiant avec absence justifiée) **:**

- **TERMINAL ORAL**

Selon les calendriers ci-dessous :

Aux semestres impairs :

	Licence	Master
Session 1 : - Rendu dossier : - Oral :	 6 décembre 2024 du 9 au 13 décembre 2024	 29 novembre 2024 du 9 au 13 décembre 2024
Seconde Chance	du 16 au 20 décembre 2024	du 16 au 20 décembre 2024

Aux semestres pairs :

	Licence	Master
Session 1 : - Rendu dossier : - Oral :	 11 avril 2025 du 14 au 18 avril 2025	 4 avril 2025 du 7 au 12 avril 2025
Seconde Chance	du 22 au 25 avril 2025	du 14 au 19 avril 2025

En cas d'absence en 1ère session :

En cas d'absence à la 1ère session, l'étudiant devra obligatoirement présenter un justificatif d'absence recevable, pour être convoqué à l'oral de seconde chance.
Il devra confirmer obligatoirement, auprès de la scolarité, sa présence à l'examen (ORAL de seconde chance).
La meilleure note des deux épreuves (1ère session et seconde chance) sera conservée.

Approuvé par :
le Conseil de Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés, en sa séance du 10 septembre 2024
la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 24 septembre 2024.

Motifs pris en compte pour justifier une absence :

- *maladie avec certificat médical*
- *participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE)*
- *mariage ou pacs de l'étudiant (quatre jours), maternité, naissance*
- *décès d'un proche : enfants (5 jours), conjoint (3 jours), du concubin ou du partenaire lié par un PACS, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur (3 jours) ; d'un grand-parent (1 jour)*
- *garde d'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical*
- *concours de la fonction publique*
- *passage du code ou du permis de conduire*
- *fêtes religieuses légales (Conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)*
- *accidents de la vie avec constat de police à l'appui*
- *participation à des compétitions sportives « Lyon 3 »*
- *passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3*
- *passage d'une certification (Test SIM, TOEFL, TOEIC…) dans le cadre du cursus universitaire*

ADRESSE POSTALE
Faculté Humanités, Lettres et Sociétés
1C avenue des Frères Lumière
CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08